



Date limite de dépôt en mairie :  
10 janvier 2022 à midi.

N°

## FICHE D'INSCRIPTION JOBS ÉTUDIANTS 2022

Les dossiers qui ne respecteront pas scrupuleusement les consignes, ou incomplets seront retournés sans être traités

NOM	
PRENOM	
DATE ET LIEU DE NAISSANCE	
ADRESSE :	57175 GANDRANGE
N° DE TELEPHONE :	
Adresse mail :	
N° Sécurité sociale <u>de l'étudiant(e)</u>	
NIVEAU D'ETUDE ET SPECIALITE	
Titulaire du BAFA ou BAFA en cours (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)	

Joindre obligatoirement un relevé **d'identité bancaire** (R.I.B.) à votre nom (impératif !) ainsi qu'un **certificat de scolarité pour l'année scolaire en cours.**

Je soussigné(e), (nom + prénom) \_\_\_\_\_

**Atteste sur l'honneur n'exercer aucun emploi et être étudiant.**

**Date et signature :**

# Planning des semaines de travail proposées (semaine de 35 heures)

Cochez et classez par ordre préférentiel toutes les cases correspondantes à vos disponibilités

**Indiquez impérativement au moins 3 souhaits (un nombre inférieur vous exposerait au risque de ne pas obtenir d'affectation, faute de places suffisantes sur votre ou vos deux souhaits)**

<b>VACANCES DE FEVRIER</b>		
SEMAINE 07	Du 7 au 11 février 2022	
SEMAINE 08	Du 14 au 18 février 2022	
<b>VACANCES DE PRINTEMPS</b>		
SEMAINE 15/16	Du 11 au 14 avril + le 19 avril 2022	
SEMAINE 15/16	Le 14 avril 2022 et du 19 au 22 avril 2022	
<b>JUIN</b>		
SEMAINE 22	Du 30 mai au 3 juin 2022	
SEMAINE 23/24	Du 7 au 10 juin 2021 + le 13 juin	
SEMAINE 24	Du 13 au 17 juin 2022	
SEMAINE 25	Du 20 au 24 juin 2022	
SEMAINE 26	Du 27 juin au 1er juillet 2022	
<b>VACANCES DE JUILLET</b>		
SEMAINE 27	Du 4 au 8 juillet 2022	
SEMAINE 28/29	Du 11 au 13 juillet + le 15 et 18 juillet 2022	
SEMAINE 29	Du 18 au 22 juillet 2022	
SEMAINE 30	Du 25 au 29 juillet 2022	
<b>VACANCES D'AOUT</b>		
SEMAINE 31	Du 1er au 5 août 2022	
SEMAINE 32	Du 8 au 12 août 2022	
SEMAINE 33/34	Du 16 au 19 août et le 22 août 2022	
SEMAINE 34	Du 22 au 26 août 2022	
<b>SEPTEMBRE</b>		
SEMAINE 35	Du 29 août au 2 septembre 2022	
SEMAINE 36	Du 5 au 9 septembre 2022	
SEMAINE 37	Du 12 au 16 septembre 2022	
SEMAINE 38	Du 19 au 23 septembre 2022	
SEMAINE 39	Du 26 au 30 septembre 2022	
<b>VACANCES D'OCTOBRE</b>		
SEMAINE 43	Du 24 au 28 octobre 2022	
SEMAINE 44/45	Le 31 octobre, du 2 au 4 novembre et le 7 novembre 2022	
<b>VACANCES D'HIVER</b>		
SEMAINE 51	Du 19 au 23 décembre 2022	
SEMAINE 51/52	Le 23/12 et du 27 au 30 décembre 2022	

## A TITRE PUREMENT INDICATIF

### Classez par ordre préférentiel vos souhaits

Ces renseignements n'engagent en rien la commune qui vous affectera en fonction des besoins des différents services selon vos périodes de disponibilités.

LIEUX	JOURS+HORAIRES		ORDRE PREFERENTIEL de 1 à 3
<b>1) ATELIERS</b>	Du lundi au vendredi	De 8h00 à 15h00 (Repas tiré du sac) Du 01/07 au 31/08 de 7 h00 à 14h00	
<b>2) MAIRIE</b>	Du lundi au vendredi	De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 sauf le mercredi	
<b>3) MEDIATHEQUE</b>	Mardi au samedi	<b>Mardi</b> de 9h à 12h et de 13h à 17h <b>Mercredi - jeudi - vendredi</b> 9h à 12h et de 13h à 17h <b>Samedi</b> de 8h à 12h et de 13h à 16h	

**CERTIFICAT DE SCOLARITE (à joindre)**

**RIB au nom de l'étudiant (à joindre)**

# Charte des Jobs Etudiants

**Réunion de présentation le**  
**samedi 22 janvier 2022 à 14 heures**  
**à l'Espace Culturel Daniel BALAVOINE (ECDB)**  
**3 place Joseph Wiedenkeller**

## **LA PRESENCE DES TOUS LES CANDIDATS EST OBLIGATOIRE**

Depuis de nombreuses années, dans le souci d'apporter une aide aux lycéens et étudiants, la municipalité de Gandrange a décidé de leur proposer des emplois durant les vacances scolaires.

Ces "Jobs Etudiants" encadrés par le personnel communal ne constituent en aucune façon un droit, encore moins une obligation de la commune.

### ***Pendant la durée de son contrat l'employé(e) s'engage à :***

- ❶ Se présenter dans des tenues vestimentaires correctes et compatibles avec la mission confiée,
- ❷ Respecter les jours et horaires de travail,
- ❸ Avoir une attitude correcte (politesse, respect, tenue,...) vis à vis du personnel communal et des élus.
- ❹ Accepter les tâches qui seront confiées et les mener correctement à leur terme.
- ❺ Prévenir dans l'heure qui suit son absence.

***Tout manquement à ces règles, quel qu'en soit le prétexte, entraînera par conséquent, l'interruption immédiate et définitive de la convention.***

Fait à Gandrange, le \_\_\_\_\_

Le Maire,	« <i>Lu et approuvé</i> » L'employé(e)
-----------	---